



SITE RAMSAR
NUMÉRO
1268

Lac du Bourget - Marais de Chautagne et de Lavours //

extension du site du Lac du Bourget - Marais de Chautagne



FRANCE

Surface :
6 949 ha

Date d'inscription :
22 mars 2024

Coordonnées :
45° 49' N 5° 49' E

Résumé

L'extension du site Ramsar du Lac du Bourget - Marais de Chautagne, désigné en 2003, vers le Marais de Lavours et les îles de la Malourdie (plus de 1 300 ha) permet de former un périmètre plus cohérent écologiquement et fonctionnellement.

Ces zones humides, connectées aujourd'hui par la nappe phréatique du Rhône, ont une origine commune, liée à la fonte des fleuves glaciaires du Rhône, de l'Isère et de l'Arve, qui sont aussi à l'origine du profond surcreusement du lac du Bourget.

La diversité des habitats présents est particulièrement favorable aux oiseaux.

Importance internationale

Le site comprend le plus grand lac d'origine naturelle de France ainsi que deux des plus vastes et profondes tourbières alcalines d'Europe de l'Ouest.

Situé sur un couloir migratoire majeur pour les oiseaux le long du Rhône, le site est d'importance internationale pour des espèces comme le Fuligule milouin et la Nette rousse, dont plus de 20 000 individus hivernent certaines années.

Le territoire possède une diversité biologique remarquable composée d'habitats variés, lacustres comme palustres, qui accueillent de nombreux papillons, mammifères, reptiles ou poissons.

Localisation générale

Entre les départements de la Savoie et de l'Ain, le lac du Bourget et les marais de Chautagne et de Lavours sont des annexes hydrauliques du Haut-Rhône, situées dans une dépression entre le Jura et les Alpes, à 30 km de Chambéry et 50 km au sud de Genève.



Lac du Bourget
Marais de Chautagne
et de Lavours



Facteurs défavorables

La régulation et l'abaissement du niveau du lac du Bourget, ainsi que la raréfaction des submersions des marais de Chautagne et de Lavours suite aux aménagements du Rhône aggravent les phénomènes d'érosion des roselières, de minéralisation de la tourbe et d'embroussaillage des marais.

L'emprise des cultures (maïs, peuplier) reste importante et l'effet des drains reste visible malgré des restaurations en cours.

Le développement économique et touristique du territoire impose une vigilance quant à la régulation des usages et comportements.

Le changement climatique rend incertaine l'évolution de l'état de conservation du site.

Services rendus par les zones humides

Les marais et le lac représentent un immense bassin pour l'écrêtement des crues du Rhône et constituent une grande réserve d'eau douce, précieuse pour fournir de l'eau potable.

Les marais jouent aussi un rôle de filtration, ils améliorent la qualité de l'eau. Les immenses tourbières qu'ils renferment sont d'importants espaces de stockage de carbone favorables à la préservation du climat.

Les paysages grandioses, avec le lac et les marais enserrés dans les montagnes environnantes, ainsi que la richesse des milieux naturels offrent de multiples possibilités de découvertes à un public nombreux.



Quatre espèces représentatives du site



CISTUDE D'EUROPE
(*Emys orbicularis*)

Reptile amphibie, la cistude vit dans les eaux calmes et bien végétalisées et pond dans les pelouses sèches présentes autour du lac. Ce qui la rend vulnérable aux collisions routières et au morcellement du paysage.

Depuis 2000, un programme de réintroduction qui inclut la création et la restauration de milieux favorables, ainsi que des passages à faune permet la recolonisation progressive des marais de Chautagne et de Lavours par la cistude.



LOCUSTELLE LUSCINOÏDE
(*Locustella luscinioides*)

La locustelle luscinioides est une grande fauvette paludicole qui vit dans les zones humides littorales et continentales riches en roselières.

C'est une espèce rare en France, en déclin à l'échelle de l'Europe, mais qui se reproduit encore activement dans le marais de Lavours.

Difficile à repérer au milieu des roseaux, c'est souvent grâce à son chant, un long trille bourdonnant, que l'on décèle sa présence.



FADET DES LAÎCHES
(*Coenonympha oedippus*)

Les marais de Chautagne et de Lavours abritent une population importante de ce papillon discret et protégé.

Sa population est toutefois menacée par la raréfaction des plantes hôtes de sa chenille (molinie et autres graminées, carex ...), due à la diminution de l'humidité des marais et à leur banalisation (dynamique naturelle des ligneux, plantations artificielles, eutrophisation...).



GRANDE DOUVE
(*Ranunculus lingua*)

Cette plante au port élevé vit dans les plans d'eau riches en végétation, dans les roselières et dans les végétations de grands héliophytes comme les cladiaies.

La Grande douve est très sensible à la fermeture de son habitat et nécessite souvent une gestion adaptée pour limiter la progression des essences ligneuses.



Gestion et conservation

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie et l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication animent et gèrent ensemble le site Ramsar.

Les roselières bénéficient d'étiages réguliers, de l'enlèvement des déchets et de la maintenance des piquetages qui empêchent la pénétration des embarcations.

Dans les marais, l'entretien agro-environnemental des prairies est nécessaire, en concertation avec les agriculteurs, avec des dates de fauche tardives et un pâturage extensif.

Le fonctionnement hydraulique des marais est dégradé mais il fait l'objet de mesures visant à soutenir le niveau de la nappe phréatique, grâce à l'obturation de drains et au reméandrage de certains cours d'eau.



Biodiversité

Complémentaires du milieu pélagique lacustre, les zones d'herbiers et d'héliophytes (« roselières ») conditionnent une grande partie des chaînes alimentaires et donc de la biodiversité du lac du Bourget.

Côté terrestre, les vastes roselières des marais sont essentielles pour les passereaux paludicoles, de passage ou en nidification. Les prairies tourbeuses offrent des habitats très spécifiques riches d'une flore et d'une faune invertébrée adaptées aux sols gorgés d'eau.

Plus de 5 000 espèces ont été recensées dans tout le périmètre du site, ce qui est remarquable à l'échelle européenne.

Enfin, le pourtour du lac inclut deux massifs calcaires dont le microclimat à tendance méditerranéenne vient conforter la biodiversité du site.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.